



Siège Social

Palais de la Pétanque
42, avenue Frédéric Estèbe
31200 Toulouse
Tél. : 05 61 57 56 32

Siège Administratif

Ligue Midi-Pyrénées
Boulodrome du Marché-gare
Boulevard Chantilly
82000 MONTAUBAN
Tél. / Fax : 05 63 20 28 85

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMMISSION TERRITORIALE
MIDI-PYRENEES

ARIÈGE - AVEYRON - GERS
HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES
LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

REUNION DE MONTAUBAN 28 ET 29 OCTOBRE 2017

Présents :

CD09 : Picazo Bruno, Campos Janine, Garcia M-Françoise, Martinez Eric

CD12 : Nogaret Marc, Bories Patrick, Isnard Claude, Enjalbert Gilles, Privat Andrée, Pujol Guy, Viguié Fabienne

CD31 : Clamens M-Madeleine, Costes Marcel, Dallier Roland, Debezi Frédéric, Galiano Serge, Ricard Francis, Rouges Jennifer

CD32 : Perin André, Bon Renée, Malonni Moïse, Portoles Françoise

CD46 : Bex Marielle, Baginski Sandrine, Bordes Christiane, Bourges Serge, Gramond Christian, Leys Marc

CD65 : Lacassie Marie-Luce, Barthes Jean-Pierre, Brandao Françoise, Martinez Serge, Pehore Catherine

CD81 : Fabre Marc, Astie Jean-Michel, Balester Pierre, Juilla Alain,

CD82 : Rougier Laurent, Clement Franck, Colmagro Christian, Delrieu Philippe, Gazagnes Alain, Lagarde Carmen, Levacher Roger

Absents excusés :

MERCADIER Daniel, AZEMA Alain

SOUHAITS DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU CD 82

Laurent ROUGIER souhaite la bienvenue à tous à Montauban et espère que ce week-end sera constructif et convivial.

TOUR D'HORIZON DE LA RESPONSABLE DE LA CTMP 2017

Merci Laurent pour ces chaleureuses et amicales paroles de bienvenue, en espérant que le climat montalbanais soit propice à la qualité de nos débats.

A mon tour, je vous souhaite la bienvenue à Montauban et je tiens particulièrement et très sincèrement à vous remercier de vous être dégagés de vos obligations familiales mais aussi sportives, compte tenu d'un calendrier sportif chargé.

Depuis fin septembre nous sommes en plein dans les phases qualificatives des CDC, CRC, CNC toutes catégories confondues, pétanque ou jeu provençal ainsi que les sélections jeunes Midi-Pyrénées, interzones Occitanie qui se sont achevées le week-end dernier, ici même à Montauban.

En remontant dans le calendrier, de fin septembre à début juin, nous avons vibré au rythme des Championnats de France dont deux se sont déroulés à Ax-les-Thermes, les triplètes promotion et féminine et deux à Carmaux, le doublette féminin et le tête à tête masculin. Nous reviendrons un peu plus en détail sur la qualité de leurs organisations respectives demain, si l'ordre du jour nous le permet ou alors à notre rendez-vous de janvier.

Le bilan sportif de ces Championnats de France, est plus qu'honorable avec dans le meilleur du palmarès,

- 🏆 ¼ de finale en triplète Féminine pour Karine ZENATTI, Céline BANDIERA, Nadège BIAU de la HG
- 🏆 ¼ de finale en tête à tête masculin pour Simon CORTES du Lot et un ¼ de finale en TàT féminin pour Audrey LADOUES du Gers.
- 🏆 ¼ de finale en doublette pour Paul FAUREL, Rocky RATQUEBER du CD31
- 🏆 ¼ de finale en triplète senior pour Fabien BARRE, Nexon DYLAN, Lahatra RANDRIAMANANTANY du CD09
- 🏆 un titre de vice-champions en triplète Vétérans pour Robert GOMEZ, Christian ENOCQ et Antoine MORATALA du Lot
- 🏆 le titre de vice-champions de France Cadets pour Michel PHILIPOT, Hugo GROSS, Cyril CADILHAC du CD31
- 🏆 et le titre de Champion de France Cadets pour Florian AZEMA, Guerlain CASTAGNE, Adrien DALAHAYE également du CD31

Ces résultats de nos jeunes ne sont pas le fruit du hasard mais la concrétisation d'un brillant palmarès obtenu précédemment. En effet :

- **début juillet** l'équipe AZEMA/CASTAGNE/NAVARRO du 31 gagne la Marseillaise Jeunes.
- **mi-juillet**, aux Jeux Mondiaux à Worclaw en Pologne, dans l'épreuve de tir de précision, Anna Maillard (CD46) associée à Caroline Bourriaud s'octroient une médaille de bronze en doublette féminin.
- **le 23 août**, alors que Castelsarrasin reçoit une étape des Masters Jeune, sur les 58 équipes présentes, deux équipes de Midi-Pyrénées disputent la finale qualificative pour la Finale Nationale des Masters Jeunes, Cyril CADILHAC, Enzo NAVARRO, Hugo GROSS du CD31 qui s'inclinent face à l'équipe Clément GREGOIRE-JOSEPH, Maxime SAINT-MARTIN, Bimbo GIMENEZ du CD32.
- **en septembre**, aux Championnats d'Europe,

- en espoir féminin, Aurélie BORIES du CD12 associée à Alison RODRIGUEZ, Caroline BOURRIAUD, Léa ESCODA, s'incline en demi-finale face à la Belgique

- en espoir masculin, Valentin BORIS du CD 46, associé à Joseph "Tyson" MOLINAS, David DOERR, Kenzo DUBOIS, est **champion d'Europe** en battant l'Allemagne en finale.

- Adrien DELAHAYE du CD31 est retenu quant à lui pour participer au Championnat du Monde junior qui aura lieu en Chine du 4 au 8 novembre prochains.

Toujours en remontant dans le temps, début juillet, FLAVIN dans l'Aveyron, organisait le Championnat Midi-Pyrénées Doublette Jeu Provençal qui vit la qualification de deux équipes de la Haute-Garonne au Championnat de France dans des conditions météo d'une autre saison que celles habituelles d' un mois de juillet !

Et puis, pour remonter à fin avril, sur le week-end de l'Ascension, nous nous retrouvions à Saverdun pour le championnat Régional Midi-Pyrénées pétanque doublettes, tête à tête et triplètes jeunes. Il faut être honnête et reconnaître que si sur le plan organisationnel du sportif tout fut une réussite, sauf peut-être en matière d'hébergement, notre réunion de travail du vendredi 26 mai ne nous laissera pas un souvenir impérissable.

A toutes ces actions de terrains menées depuis de longs mois, s'est ajoutée la lourde tâche de travailler à la refonte territoriale et à la mise en place du Comité Régional Occitanie. Long programme ...

Au cours des rares réunions que nous avons pu mener, à Narbonne en février, à Lézignan Corbières en mars et à Toulouse fin septembre, nous avons pu prendre réellement conscience des disparités qui nous séparaient de CTRLR tant sur le plan administratif que sportif, disparités qui malheureusement ne nous ont pas permis au sein du Comité Régional Occitanie d'avancer comme nous l'aurions souhaité.

Francis Ricard informe la CT que cette semaine, à St Yriex, la Boule Joyeuse de Colomiers (31) a gagné le premier CNC Vétéran et souhaite aux jeunes le même parcours !

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE SAVERDUN DU 26 MAI 2017

Sur le Compte rendu du congrès de janvier : remplacer pour la commission de discipline territoriale, Mr Julian TEPU par Jean-Pierre AUGE.

En l'absence de correction, le compte rendu de la réunion de Saverdun est approuvé à l'unanimité.

- ETAT DES LICENCES 2017

C.D.	Licences 2016**	Licences validées au 22 janvier 2017		Licences validées au 23 mai 2017		Licences validées au 29 octobre 2017					écart 2016/2017 + -
		Nombre*	%	Nombre*	%	Licences	Duplicatas	Correction d'erreur	Nombre	%	
09	2860	1237	43.25	2594	90.70	2714	39	10	2763	96.61	-97
12	4182	2758	65.95	4115	98.40	4176	27	19	4222	100.96	40
31	12142	6839	56.33	11618	95.68	11935	122	62	12119	99.81	-23
32	3196	1547	48.40	3037	95.03	3100	21	1	3122	97.68	-74
46	2293	1127	49.15	2273	99.13	2354	25	15	2394	104.40	101
65	1618	778	48.08	1612	99.63	1666	15	5	1686	104.20	68
81	4467	2412	54.00	4314	96.57	4410	41	18	4469	100.04	2
82	3420	1789	52.31	3356	98.13	3461	34	1	3496	102.22	76
Total	34178	18487	54.09	32919	96.32	33816	324	131	34271	100.27	93

**= données FFPJP 2016
*= licences (hors duplicatas et correction d'erreur)

- Comparatif 2016/2017 :

- En termes de licences pures :
34 178 en 2016 33 816 en 2017 = 362 licences de moins
- En termes de licences+duplicatas+correction d'erreurs = un boni de 93 licences

CD46 : note un certain équilibre, ce qui est positif pour notre CT et espère que cette tendance va se confirmer pour les années à venir.

Un tour de table est fait pour connaître le prix des licences appliqués par chaque département :

CD	09	12	31	32	46	65	81	82
Licence	27 €	32 €	28 €	27 €	30 €	30 €	24 €	40 € honneur et élite, 35 € promotion
Duplicata	8 €	32 €	10 €	12 €	30 €	25 €	10 €	15 €
Correction d'erreur	6 €	10 €	gratuit	12 €	gratuit	gratuit	gratuit ou 10 € selon l'erreur	gratuit

🚩 Laurent ROUGIER tient à expliquer pourquoi cette réunion est programmée sur deux jours à cette période de l'année. Il souhaite que lors du Congrès de janvier 2018, on ne travaille plus en urgence sur des projets applicables pour l'année en cours. Il souhaite qu'aujourd'hui les commissions puissent travailler sur des projets réels pour 2018 et proposer à la fin de leurs travaux, un budget correspondant. Ainsi la commission des finances pourra étudier les propositions qui pourraient impacter le budget prévisionnel de la CT.

Le Comité Régional Occitanie étant la seule instance reconnue par la FD, la CTMP n'a pas d'entité juridique.

Le CR s'est réuni il y a un mois à Toulouse. Son président, Alain VALERO, était favorable pour se mettre en conformité avec la législation à savoir, une seule trésorerie. Une harmonisation de la cotisation sur les licences doit être effectuée. La CTMP paie 3,30 €, la CTR doit augmenter la sienne de 1,30 € pour se rapprocher de ce qui se fait en CTMP (à ce jour 2 €). Le président du CR était favorable à cette augmentation et convaincu qu'elle serait actée. Or, cette proposition a été rejetée en bloc lors de leur dernière réunion. La présidente de la CTMP est (toujours) en attente du PV de ladite réunion.

Le financement du CR pose question, pour le faire fonctionner la comptabilité la plus simple sera d'établir :

- un « pot commun » pour financer l'ETR, les déplacements, la discipline et l'arbitrage
- deux sous comptes, un pour la CTMP et un pour la CTR pour financer les différentes actions de chaque CT.

A ce jour, il est proposé de réinjecter pour 2018, la même somme qu'en 2017, soit 10 000 € pour chaque CT.

Il conviendra alors, de bien fixer le budget et les actions qui devront être validés à la réunion du CR du 10 février 2018 à Lézignan Corbières.

Cependant la CTMP, propose que le président du CR ne puisse valider les dépenses à engager qu'avec la signature de chaque CT.

COMPTE REDNU des REUNIONS des COMMISSIONS

10h30

🚩 Commission Féminines, Jennifer Rouges :


Tous les départements représentés (le CD81 représenté par son président, Marc Fabre).

Suite à l'absence non excusée de la Présidente Brigitte Knepper et de la co-présidente Martine Muratore, toutes les deux du CD81, la commission féminine propose, avec avis favorable du Président du CD81, d'élire une nouvelle présidente afin d'assurer à minima, le bon fonctionnement de cette commission. Jennifer Rouges pressentie, accepte cette fonction (31). Après un tour de table, les CD09, 12, 32 & 81 sont pour le remplacement de Brigitte, les CD 31, 46, 65 & 82 sont contre (dans la manière).

Trophée Fémina : « cadeaux souvenirs » remis par le Comité organisateur, le CD81, des bouquets de fleurs seront offerts par les CD12 et 31 aux finalistes. La participation à cette compétition des licenciées "cadettes" est confirmée. Pour rappel, chaque comité participe à hauteur de 50 € à cette compétition. La finale 2018 aura lieu le 18 mars 2018 dans le CD 81 à Albi (et non à Tarbes), pour 2019 elle est reprogrammée en Hautes-Pyrénées.

Projet d'une compétition sur le modèle championnat des clubs, avec des rencontres aller/retour, mais inconvenient d'un calendrier déjà chargé.

Projet d'une initiation au Jeu Provençal pour les féminines sur deux zones, en fonction de l'engouement relevé dans les départements, ce projet pourrait être mis en place en novembre 2018.

 Commission arbitrage, Françoise Brandao

Tous les départements représentés.

Retour sur la grille de défraiement minimal fourni par la FFPJP. La commission propose de s'aligner sur ces tarifs pour le défraiement des arbitres Régionaux et Nationaux, nommés par la CTMP sur les championnats MP, Nationaux et phases finales des CRC soit 70€ par journée d'arbitrage (et non 60€ comme fixé par la CNA). La mise en place de la grille minima de la CNA semble, de ce fait remise en cause.

Serge GALIANO demande si la commission propose quelque chose pour le tarif des arbitres départementaux (nommés par le département organisateur) qui interviennent sur un Championnat Midi-Pyrénées ?

Réponse de Françoise : non.

Malgré son coût exorbitant pour 2017, la commission souhaite que la journée de formation des arbitres régionaux et nationaux en MP soit maintenue. La date proposée serait le dimanche 4 février 2018 à Montauban (en face des examens BF1) et n'y seraient convoqués que les arbitres Régionaux et/ou Nationaux qui officient réellement, désignés par la commission d'arbitrage sur des compétitions de notre territoire. Le support de travail de cette journée porterait davantage sur de la pratique, notamment sur l'épreuve de tir en CRC féminin et moins sur la théorie que tout arbitre doit s'être déjà approprié. Les frais de restauration et de déplacement (qui pourraient être revus à la baisse en développant le covoiturage) resteraient à la charge de la CT.

Concernant le CRCF, il semblerait souhaitable de nommer deux arbitres, un réservé exclusivement au tir de précision et l'autre officierait sur la triplète en cours.

Les arbitres désignés sur des compétitions régionales doivent être **PRIORITAIREMENT** domiciliés au plus proche de la compétition sur laquelle ils seront appelés à officier.

 Commission ETR, Serge Martinez

Tous les départements représentés sauf l'Ariège.

Au niveau des CRCJ, les arbitres, éducateurs et initiateurs doivent bien s'imprégner du règlement.

Il est demandé une augmentation des sommes allouées pour les déplacements pour les phases finales (1/4, 1/2 et finale).

Pour le CNCJ, la participation financière de la FFPJP est passée de 700 à 800 €, la commission propose que celle de la ligue passe de 200 à 300 €.

Pour la journée de recyclage des initiateurs, BF 1 et BF 2, elle aura lieu le 17 février 2018 à Montauban.

Pour les championnats de France 2018, la CTMP aura deux équipes qualifiées en cadets. S'il reste des places, l'équipe vice-championne de France (Haute-Garonne) pourra en bénéficier.

Le Championnat MP n'existe plus en lui-même, il sert juste de phase qualificative aux championnats de France jeunes.

Proposition :

Pour la catégorie junior : passage de 24 à 16 équipes. 1 équipe qualifiée par département et les 8 autres places attribuées au prorata des inscriptions. Le championnat se jouerait sur 4 poules de 4, puis des 1/4, 1/2. Les deux équipes des 1/2 seraient qualifiées pour le championnat de France. Les parties se joueront en 13 points sur l'ensemble de la compétition.

Pour la catégorie cadet : 32 équipes, 2 équipes qualifiées par département pour ce championnat, et 16 autres places seront attribuées au prorata des inscriptions. Le championnat se jouera sur 4 poules de 4, puis des ¼, ½. Les deux équipes des ½ seraient qualifiées pour le championnat de France. Les parties se joueront en 13 points sur l'ensemble de la compétition.

Pour les minimales : 32 équipes, parties de poules en 11 points, seules les ¼ et ½ en 13 points.

Il n'y aurait plus de titre de champion de ligue décerné, les finales ne se jouant plus les finalistes étant qualifiés pour le France. Avantages avancés : gain de temps, plus de récompense pour le champion...

Ces changements induiraient des modifications radicales de jeu pour les jeunes afin de les former au championnat de France qui se déroule par groupe.

Un tour de table est effectué pour évaluer le mode de qualification dans chaque département :

- CD : 09, 12, 32, 65, 81 => poules
- CD : 31, 46, 82 => groupes

La commission est dans l'attente du mode de qualification et du calendrier unique imposé par la FFPJP pour 2019.

Au niveau des sélections de zone, il a été constaté des disparités avec Languedoc-Roussillon, notamment au niveau de l'uniformisation des tenues des éducateurs.

 Commission compétition, Francis Ricard

A- Bilan des Championnats Territoriaux seniors, vétérans et JP :

Dans l'ensemble, très bonne organisation de ces compétitions (senior, vétéran et féminine). Une bonne organisation parfois gâchée par les intempéries en jeu provençal à Flavin et à Castanet. Si le report de date peut s'envisager, il pourrait entraîner un décalage important entre les championnats Départementaux qui ont lieu après les Championnats Midi-Pyrénées. Peut-être faudrait-il prévoir une solution de remplacement en cas d'intempéries rendant le déroulement du championnat dangereux et alors anticiper une 2^{ème} date au calendrier, au cas où. Le report d'un championnat MP pourrait entraîner :

- 1) le déplacement du championnat départemental
- 2) doublement des frais pour les joueurs qui se sont déplacés au championnat MP

a) Qualification d'office du Champion Midi-Pyrénées 2017 pour 2018 et plus ...

Pour mémo : le champion MP, quand il accepte d'honorer sa qualification d'office au championnat territorial de l'année suivante, est pris sur le quota de son comité d'appartenance. Dans cette configuration, s'il y a un Q.Ligue dans le département, il ne peut y participer puisque déjà qualifié, et cas extrême, si le Q.ligue est aussi qualificatif au Championnat Départemental et est la seconde chance d'aller au France (s'il a échoué au championnat MP), il ne peut participer.

Pour info, le CD09 a annoncé organiser un Q.ligue triplettes masculins et féminins, pour 2018. Dont acte.

B - Bilan des CRC seniors, jeunes vétérans et JP

Bonne organisation à ce jour et très gros efforts fournis par les clubs dans l'accueil des équipes (terrains, restauration etc.).

La mise en place de l'imprimé « Rôle du Délégué » a été bien perçue et seulement, une petite minorité ne juge pas bon de les transmettre.

La CTMP a fait la demande pour avoir deux équipes en CNC pour 2018 (pour info la CTRLR a déjà depuis deux ans, deux équipes dans chaque catégorie). Il y a 24 places en CNC pour 20 postulants, la règle appliquée pour les places à pourvoir étant au prorata... Au prorata de quoi ? A suivre de près.

- CRC Seniors

Quelques points négatifs :

- Forfait partiel d'Argeles-Gazost à la 1^{ère} journée du CRC 2 en poule B, par manque d'effectifs. Pour mémo, dans les règlements du CNC, CRC et CDC, le forfait se compte par journée et non par match. Dans le cas de l'absence sur une journée à deux matchs, il n'y a que forfait partiel.

Ce club a fait forfait la première journée du championnat, soit un 1^{er} forfait qui n'est pas général. A ce titre, le club a adressé un courrier dans lequel, il demande notre indulgence pour l'amende qui est de 200 €, sachant qu'il a déjà subi une sanction sportive ayant perdu les deux premiers matches.

- Lors de la dernière journée à La Bourriate (Castres), il y a eu des vols par effraction et la détérioration de deux véhicules appartenant à Grisolles et à Argelès. Il est tout à fait compréhensible que ces équipes n'étaient pas en état matériel de jouer la rencontre, ce jour-là. Consulté, le Comité de Pilotage de cette compétition a proposé de reporter le match à condition qu'il se joue avant la dernière journée pour ne pas fausser le classement général. Il s'est déroulé jeudi dernier sans problème.

- Nous avons été saisie de suspicions sur les résultats du match Argelès/Gimont. Pour éviter de retomber dans une histoire déjà vécue, un courrier a été adressé au Délégué et à l'arbitre de la compétition pour valider ou non la véracité des résultats portés sur la feuille de match. Tous deux ont validé les résultats portés sur la feuille de match, les résultats sont donc validés.

- Mail des Player's (82) adressé à la Responsable de la CTPM portant sur leur projet de fusion/absorption avec un autre club du CD 82. Le règlement du CNC permet la fusion, extrait :

9.3 - Identification :

... *Cas exceptionnels : En cas de fusion de 2 clubs, il s'agit ici de la réelle fusion administrative de 2 clubs (*) et non pas d'entente de clubs : on conserve l'équipe la mieux classée / niveau.*

Un club qui change de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation pour conserver son ou ses équipes.

() Le nouveau club doit prendre le même N° d'affiliation de Club FFPJP que l'un des 2 anciens clubs. Un club qui changerait de dénomination doit aussi conserver son N° d'affiliation.*

Il appartient au Comité d'appartenance de ce Club, le CD82 de veiller qu'il y ait réel fusion.

- CRC féminin

Tout va bien même s'il s'avère que, tant les arbitres que les délégués ont besoin d'informations concernant le tir de précision, au travers d'une formation.

- CNC

- le club de Labastide Saint-Pierre, forfait en 2017 en CNC3 est remis à disposition de son département (82) par la FD.

- En janvier 2017, nous avons modifié nos règlements pour être en conformité avec les textes fédéraux. Concernant les joueurs « grillés », il est à noter qu'à partir de 3 matchs joués, un joueur ne peut plus changer d'équipe (principe contraire à tous règlements sportifs d'équipes) et ne peut jouer dans une division au-dessus. Il est demandé de faire un écrit commun demandant que l'alinéa de cet article soit modifié

- CRC vétérans

La FD nous demande de modifier le règlement de notre CRC Vétérans pour se rapprocher au plus près, du CNC vétérans. Nous proposons donc de faire 2 groupes de 4 clubs (4 zone nord/4 zone sud) et faire jouer le 1^{er} tour du championnat le jeudi 29 septembre, le 2^{ème} tour le jeudi 4 octobre et la phase finale le 11 novembre 2018. Cela induit un coût financier supplémentaire de l'ordre de 1 000 €.

- CRC Jeunes

- problème de certaines équipes qualifiées pour cette compétition mais qui ne sont pas issues de CDC Jeune, et donc ne devraient pas participer à un championnat régional.

La commission compétition en lien avec l'ETR propose que les comités départementaux qui n'organisent pas de CDC jeunes n'aient pas d'équipes en CRC jeunes. Dans cette hypothèse, l'équipe défaillante serait remplacée par une équipe issue du département de la zone (nord ou sud) qui aurait le plus de participations dans le championnat jeune de la catégorie.

- Qualifications au championnat jeunes

Dans certains départements où il y a peu de participants, se pose la légitimité d'envoyer directement ces jeunes, au Championnat de France.

L'idée serait de mettre un minima pour valider un championnat départemental qualificatif à un championnat de France. Le département qui n'aurait pas d'équipes en application de ce critère, "rendrait" cette place qualificative au France à la CTMP, et apporterait ainsi une équipe supplémentaire à la CTMP qui lui serait attribuée.

- Pour 2018, nous avons l'obligation de rédiger un règlement des CRC commun aux CTMP/CTLR.

3 alternatives :

- C'est un championnat Régional => à charge pour les 13 départements de rédiger un seul et même règlement. Difficile à appliquer compte tenu des frais que cela génère en termes de déplacements, restauration, etc...

- statu quo à condition que le règlement soit le même dans les deux CT. Le champion MP monte en CNC, le champion LR monte en CNC.

- organiser une phase qualificative propre à chaque territoire suivi d'une finale régionale dans les divisions où il y a un enjeu de montée (D1 et DF) avec le risque qu'ayant deux places en national pour l'Occitanie, il se pourra qu'une CT n'ai pas d'équipes...

19h30 - Fin des travaux du samedi

1. COMPTE RENDU REUNION COMITE REGIONAL 01/10/2017

Document expliqué et commenté par Marc Nogaret (voir document en annexe).

✓ Intervention de Laurent ROUGIER

Question de savoir si l'embauche d'un ETR salarié est remise en cause du fait que l'augmentation de la subvention sur les licences en LR (de 2€ à 3.30 comme en MP) n'a pas été validée en LR.

✚ Laurent ROUGIER constate que si on veut mettre en place toutes les actions que le Ministère nous demande, la professionnalisation de l'ETR sera indispensable. Même sans cette validation, la Direction Régionale de Toulouse affirme qu'avec 60 000 licenciés, il suffit d'augmenter la licence seulement de 1€ au niveau du Comité Régional et de ce fait, un voire deux postes peuvent être financés sur environ deux ans (1/3 FD, 1/3 CNDS et 1/3 le Comité Régional)

2. ETUDE DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

➤ **Commission Arbitrage**

La grille de défraiements de la CNA pour les arbitres nommés par la CTMP s'applique de plein droit (même si elle est critiquable), selon la compétition arbitrée et le grade de l'arbitre. Il est demandé aux arbitres de la CTMP de remonter les incohérences constatées dans cette grille à la CNA.

Pour mémo, la grille CNA prévoit pour les Championnats Régionaux : Départemental, 50€ - Régional, 60€ - National, 70€ - Européen ou membre du pool, 80€ - International 90€.

Il est évident que l'application de cette grille va impacter les finances de la CTMP.

• Formation des arbitres

La commission insiste sur l'utilité de la réunion des arbitres en début de saison (en 2018, dimanche 4 février à Montauban ?) pour les informer des dernières nouveautés, procéder à la nomination et à la désignation des arbitres sur les compétitions de la saison en cours. Chaque année, une quarantaine de personnes est présente, les frais de repas et de déplacement étant pris en charge par la CTMP. La réunion ne doit pas être qu'une réunion théorique mais doit être complétée par de la pratique pour la rendre plus attractive (accent sur «l'atelier de tir»).

Il ne semble pas utile que ce type de formation se déroule tous les ans. Il faut réfléchir à une autre façon de l'organiser, la désignation des arbitres pouvant se faire autrement (ex : après appel à candidature, établir la liste des arbitres volontaires pour intervenir sur telle ou telle compétition et la Commission désigne). A voir.

Une autre alternative se présente : organiser une formation pour la Zone Nord et une seconde sur la zone Sud. A voir.

Tous les départements de la CTMP font de la formation pour leurs arbitres. Ils doivent inciter leurs arbitres départementaux à passer l'examen d'arbitre Régional afin de fortifier notre vivier.

✚ Fabienne VIGUIER : peut-être serait-il bon que la commission d'arbitrage de la CTMP travaille sur un plan de formation commun à chaque département ?

• Nomination des arbitres pour les concours régionaux : la proximité géographique de l'arbitre (son domicile) avec le lieu de la compétition, doit être privilégiée.

- Nomination des arbitres pour le CRCF : la commission d'arbitrage nommera deux arbitres pour la finale (tir de précision).

➤ Commission Féminine

- Remplacement de Brigitte Knepper.

INFO : Marie-Madeleine a eu Brigitte Knepper au téléphone et l'a l'informé de la situation. Consciente que son état de santé l'empêchait de remplir sa fonction comme elle le souhaitait, elle accepte son remplacement mais souhaite rester membre de la commission féminine de la CT.

Après un tour de table, la proposition de remplacer Brigitte Knepper au poste de présidente est validée avec 6 voix pour et 2 abstentions. La candidature de Jennifer Rouges au poste de présidente de cette commission, est ainsi validée par le bureau directeur pour le mandat en cours, Brigitte restant membre de la Commission.

- Trophée Fémina, il est acté que les bouquets de fleurs pour les 4 équipes finalistes seront offerts par le département qui reçoit la finale. La participation financière reste de 50€ par CD. Le montant total de la dotation MP est maintenu à 1 500€.

➤ Commission ETR

- Indemnisation des CRC jeunes : ¼ et ½ finale, l'indemnité actuelle est de 70 € par équipe (soit environ 8 personnes) pour la restauration globale. Il est demandé que cette participation passe à 100 € soit une augmentation de 360 €.

🚩 Francis RICARD : la Ligue MP a mis en place une indemnité forfaitaire pour les frais de restauration mais il n'a jamais été question d'un remboursement total et complet de ces dépenses.

- Indemnisation des CNC jeunes : ¼ et ½ finale : le forfait de 250 € de participation de la CTMP demande à être réévalué à 300 €.

Il faut être prudent car la réponse positive aux demandes ci-dessus impacte tous les autres CRC et CNC, senior, féminin, JP et vétérans.

Prendre la décision d'augmenter le forfait des CRC et CNC creuse le fossé entre les prises en charge faites en MP par rapport à LR.

🚩 Intervention de Serge GALIANO : en 2018, le Championnat de France qui est à Caen, déplacements de 6 équipes jeunes pris en charge par la CTMP soit 720€ d'habillement, 720€ de frais d'hébergement, 350€ de restauration et 2880€ de déplacement soit un total de 4690€ si toutes les équipes perdent le samedi ...

Même si la répartition n'est pas la même que les années précédentes, les CD continuent à assumer la prise en charge des équipes qualifiées par la CT au championnat de France.

Décision : statut quo pour 2018.

- Journée de recyclage BF et initiateurs : elle aura lieu à Montauban le 17 février 2018, l'ETR demande un budget de 1 000 € pour l'organisation de la journée de recyclage des BF1, BF2 et BF3.

Tour de table pour décider si la journée de recyclage BF et initiateurs doit être à la charge des Comités : cette proposition est validée à l'unanimité. Il n'en demeure pas moins que l'organisation de ces journées relève de l'ETR.

- La question des tenues identiques des éducateurs et des jeunes sur le stage de Zone relève du Comité Régional. Statut quo pour 2018.

- Remise en cause de l'organisation actuelle du Championnat MP jeunes :

Le championnat MP jeunes équivaut à une phase qualificative pour le championnat de France. La commission propose de ne pas faire jouer les finales (puisque les deux équipes sont qualifiées) et récompenser par une invitation à un national jeune.

Après un tour de table, les Comités sont unanimes pour que les finales se jouent, seul le Trésorier Général est contre cette proposition. Le championnat jeunes restera donc sur un jour et demi, (frais plus importants que si les finales ne se jouaient pas).

Décision : statut quo pour 2018.

- Quotas d'équipes

Le nombre d'équipes reste fixé à celui de 2017, 24 équipes en cadet et en minime et 20 en junior, soit 2 équipes par comité par catégorie, les autres équipes étant distribuées au prorata de la participation dans les différents championnats départementaux jeunes.

- ✓ Possibilité de modifier l'attribution des équipes aux départements, en fonction du nombre d'équipes participant aux qualifications départementales qui auront lieu pour MP, le week-end du 14/15 avril 2018.
- ✓ Les inscriptions seront faites à l'avance avec une date butoir fixée au jeudi 12 avril précédent les qualifications départementales avec retour aux CD, le lendemain.
- ✓ Tous les départements disposent de deux équipes (total 16 équipes)
 - en junior (total de 20 équipes) restent 4 équipes à pourvoir => attribuées aux 4 Comités qui enregistrent le plus d'inscriptions
 - en cadets et minimes (24 équipes dans chaque catégorie) restent 8 équipes à pourvoir => au prorata de la participation dans le championnat départemental de chaque CD.
- ✓ Les champions départementaux et/ou les qualifiés au France ne vont pas aux Championnats MP.
- ✓ le jour du championnat, si une équipe complète se présente mais n'est pas inscrite à l'avance, le CD peut les prendre, mais son quota d'équipes reste le même.
- ✓ A la question "qui aura en charge cette gestion, l'ETR ou la Commission Compétitions ?", l'Assemblée désigne unanimement la commission compétition.
- ✓ chaque Comité s'engage à jouer le jeu sur la participation au championnat départemental.

La nouvelle grille de répartition des équipes à la Ligue et au France sera présentée après validation par la FD.

➤ **Commission Compétitions**

- demande modification de l'article 10.2 du règlement National des Clubs

Cet article tel que rédigé aujourd'hui, porte préjudice aux clubs à faible effectif, ne correspond pas à l'éthique sportive et le poids de la tricherie de certains clubs ne doit pas pénaliser ceux qui jouent le jeu, sans compter la difficulté administrative de cette mesure.

La CTMP valide qu'un courrier rédigé et signé des 8 Comités de Midi-Pyrénées soit remis à Laurent ROUGIER via la FD pour demander la révision de cet article et la véritable notion de "joueur grillé", (un joueur qui a disputé 3 matchs dans une division, ne peut jouer dans une division inférieure ou même division dans un même groupe, mais peut jouer en division supérieure).

Dans l'attente d'une décision fédérale, statu quo pour 2018.

- Demande du Club d'Argelès-Gazost

Remise à titre gracieux de l'amende de 200€ infligée suite à son forfait partiel sur la 1^{ère} journée de CRC. Après un tour de table, 5 comités sur 8 votent l'indulgence. Demande validée.

- Forfait de Labastide Saint-Pierre (82) en CNC3

Conformément aux textes, le club est mis à disposition du CD82 qui a décidé de le rétrograder en CDC à son niveau le plus bas.

- JP Tour

Cette compétition a rencontré de nombreuses difficultés d'organisation. Son but premier, promouvoir le JP dans les départements, est très éloignée de la réalité de cette compétition. 5 départements sont pour l'arrêt dès 2018, 1 comité s'abstient et 2 votent pour le maintien mais sous une autre forme.

Le JP Tour vit donc sa dernière saison.

- CRCV

La proposition d'arrêter la formule actuelle pour passer à une formule « championnat » avec 2 poules de 4, une zone nord et une zone sud qui deviendraient des groupes de 4 à l'intérieur duquel, les clubs se rencontreraient tous (soit 3 matches). A l'issue du classement de ces 3 matches, les deux premiers de la zone Nord et les deux premiers de la zone Sud se rencontrent, les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les 1/2 et finale, est validée par le Bureau.

Les rencontres pour 2018 auront lieu le jeudi 29 septembre, le 2^{ème} tour le jeudi 4 octobre et la phase finale le 11 novembre 2018.

Cette nouvelle modalité entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 1000/1200€ qui pourrait être compensée par le produit des mutations externes (10 € par mutation reviennent à la CTMP), recette non prévue au budget prévisionnel initial.

Au regard de ce dernier argument et de l'annulation du JP Tour dès 2018 qui entraîne un boni de 2100€, le projet du CRCV est validée à l'unanimité.

- CRCF : 4 clubs de plus pour 2018 soit une journée supplémentaire, déjà budgété pour 2018.

- Finale CRC le 19 novembre 2017 à Labruguière, 4 arbitres ont été désignés par la CTMP. Francis Ricard sera le délégué accompagné de Marie-Madeleine Clamens et Marc Fabre.

- Répartition des équipes au Championnat départemental JP (rappel puisque pas de modification).

	DOUB		TRIP JP	
	2017	2018	2017	2018
CD09	5	5	4	4
CD12	3	3	3	3
CD31	4	4	5	5
CD32	2	2	2	2
CD46	4	4	4	4
CD65	2	2	2	2
CD81	4	4	4	4
CD82	8	8	8	8

- Championnat Midi-Pyrénées jeunes

Maintien du cadeau fait aux jeunes (casquette), le ou les trophées restant à la charge du Comité organisateur.

➤ **Commission Finances**

- Remboursement de la CTMP pour le CDFC jeunes 2018

Le remboursement des 6 équipes jeunes coutera à la CTMP environ 4 700 €.

- Remboursement pour les championnats régionaux de clubs :

Augmentation des budgets par rapport à 2017 :

Le CRCV coutera environ 2 000 € de plus

Le CRCF coutera environ 2 000 € de plus

Le CRC JP coutera environ 600€ de plus

Soit 9 000 € de dépenses nouvelles à couvrir en trouvant de nouveaux financements.

- Remboursement des frais des équipes seniors qui représentent la CTMP aux CDF

Compte tenue des diversités de critères pris en compte par les Comités pour établir leur note de frais, le Trésorier Général a bloqué les remboursements 2017 dans l'attente d'une décision de la CTMP de ce week-end.

- Forfait habillement de 40 €/joueur

- Forfait hébergement : (chambre et petit déjeuner) de 60 €/joueur/délégué pour la nuit du vendredi en pétanque, nuit du jeudi pour le provençal. Les nuits suivantes sont prises en charge par la CTMP tant que l'équipe est en course.

- Forfait restauration : 20 €/joueur/délégué pour les vendredi soir, samedi midi et samedi soir pour la pétanque et jeudi soir, vendredi midi et vendredi soir pour la pétanque. Les restaurations suivantes sont prises en charge par la CTMP tant que l'équipe est en course.

- Frais de déplacement : 0.30 €/km sur la base via Michelin sans péage, du chef lieu de département jusqu'à la ville du Championnat.

- Les réservations hôtelières, pour 2018 :

✓ Marie-Madeleine a reçu de Marielle BEX, présidente du CD46, absente aujourd'hui, l'état de ses réservations hôtelières pour 2018 qu'elle a étendu aussi aux équipes qualifiées au France par le biais de la CTMP (1 chambre par équipe/catégorie). Marie-Madeleine distribue à tous les présidents de Comité ce document.

✓ Serge GALIANO a réservé pour 9 équipes jeunes au Championnat de France 2018 à Caen.

✓ Marc NOGARET demande que chaque département fasse connaître ses propres réservations pour faire le point.

Décisions :

Pour 2018 => prendre contact avec le CD46 et le CD31 pour les jeunes et la triplète vétéran qui ont déjà des capacités hôtelières. Il est demandé aux Comités de faire remonter aux Trésoriers de la CTMP le point de leur réservation 2018.

Pour 2019 => réservations hôtelières seront faites à tour de rôle par les départements. **A qui le tour ?**

- Cotisation annuelle

- 7 départements valident le maintien de la cotisation annuelle de 610 € par département, tant qu'elle lui reste propre. Si le Comité Régional demande en février 2018, une cotisation Régionale, la cotisation MP de 610 € ne sera plus appelée.

3. CALENDRIERS MP 2018

- Calendrier sportif
 - ✓ CD MP triplète JP, les 28 et 29 avril à L'Hospitalet (46)
 - ✓ CD MP triplète, les 10, 12 et 13 mai à Foix (09)
 - ✓ CD MP doublette et triplète jeunes, les 19, 20 et 21 mai à Montauban (82)
 - ✓ CD MP doublette JP, les 30 juin et 1^{er} juillet à Castanet (31)

La réunion de la CTMP est programmée le 11 mai 2018 à Foix.

- Dates et lieux des Congrès Départementaux 2017

CD	Dates	Lieux
09	Samedi 23 décembre	Ax les Thermes
12	Samedi 25 novembre	Tournemire
31	Dimanche 17 décembre	Montesquieu
32	Samedi 09 décembre	Masseube
46	Samedi 25 novembre	Prudhomat
65	Samedi 16 décembre	Tarbes
81	Samedi 9 décembre	Carmaux
82	Samedi 16 décembre	Finhan

Dates 2018 à retenir

- 12 & 13 janvier => Congrès National à Mende (réservation chambres)
- 27 & 28 janvier => AG Commission Territoriale MP
- 10 février 2018 => Congrès Comité Régional à Lézignan-Corbières

4. QUESTIONS DIVERSES

Marie-Madeleine fait état de 2 infos :

- appel à candidature de la FD pour remplacer un poste laissé vacant en 2017, suite à démission. Un vote est prévu lors du Congrès National de janvier 2018 à Mende.
- le CD de la Lozère a sollicité une aide au CR pour l'organisation du Congrès National 2018.
- Aujourd'hui, le maintien de la subvention de 1000€ versé par la CTMP au Cercle des Anciens est voté à la majorité, (en plus des 200 € par département).

➤ CD09

- Qui règle l'hôtellerie des membres de la CTMP lors de la réunion de Saverdun ?

Réponse : l'hôtellerie des élus de la CT est à la charge de chaque département.

➤ CD12

- Peut-on connaître les lieux des CRC 2018 ?

Réponse : les lieux des CRC 2018 ne seront validés (après appel à candidature auprès des Clubs concernés) que lorsque les phases finales des CDC, du CRC et CNC 2017 seront passées afin de connaître qui monte/descend ou se maintient.

Carmen a réservé l'hôtellerie pour le Congrès National de Mende en Janvier

- lors de son Congrès, le Comité va proposer de réduire le nombre de secteurs de 6 à 4. Les numéros d'affiliation des Clubs qui changent de secteurs restent les mêmes.

- CD 31=> RAS
- CD 32 => RAS
- CD46

-Y aura-t-il effectivement la photo sur les licences 2018 ?

Réponse de Fabienne VIGUIER : Oui pour les nouveaux joueurs, non pour les autres mais il ne sera plus possible de «forcer» les reprises de licences avec carte.

En matière de certificat médical, qui gère l'attestation médicale ? Réponse de Fabienne, les Comités.

- CD65

- compte tenu de la configuration géographique du département, souhaite que l'organisation du Championnat MP de Jeu Provençal soit laissée à la libre appréciation de chaque département

- le CD65 reçoit un Championnat MP Ligue en 2020.

- CD81

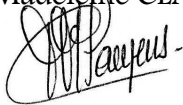
- Quel est l'habillement exigé sur les championnats départementaux ?

- Haut identique dès le départ pour les CD09, 46 et 65
- Haut identique pour les phases finales (avec quelques variantes) pour les CD12, 31, 32, 81 et 82

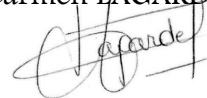
- CD82

- Demande de revoir à la hausse la participation de la CTMP au frais de secrétariat du CD82, compte tenue de son amplitude horaire (à ce jour, trois heures par semaine) pour le réévaluer à 6 heures par semaine. Acceptée à l'unanimité.

La Présidente CTMP
Marie Madeleine CLAMENS



La secrétaire CTMP
Carmen LAGARDE



Mémo des abréviations utilisées :

CDF	=> Championnat de France
CNC	=> Commission Nationale d'Arbitrage
CT	=> Commission Territoriale
CR	=> Comité Régional
CTMP	=> Commission Territoriale Midi-Pyrénées
CTLR	=> Commission Territoriale Languedoc-Roussillon
ETR	=> Equipe Technique Régional
FD	=> Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal